

4 Les élèves du second degré

Présentation

En 2005-2006, 114 500 élèves sont scolarisés dans des établissements ou des classes d'enseignement adapté dépendant de l'Éducation nationale (France métropolitaine et DOM, secteurs public et privé), soit une baisse des effectifs de 1,5 %. Après une croissance importante jusqu'en 1980-1981, les effectifs se sont stabilisés et décroissent légèrement depuis la rentrée 1999. Cette baisse est pour l'essentiel liée à la démographie de la population accueillie.

Alors que le nombre d'élèves de SEGPA est resté stable entre 1995 et 1999, il décroît légèrement depuis sept ans du fait, notamment, d'une orientation accentuée des élèves de troisième de SEGPA en première année de CAP hors section d'enseignement adapté.

Il existe 80 EREA relevant tous du secteur public ; après trois années de hausse consécutives, les EREA enregistrent une très légère baisse de leurs effectifs (- 1,2 %) [1].

Les unités pédagogiques d'intégration (UPI), de statut différent, sont spécifiquement destinées aux enfants en situation de handicap. Les élèves des UPI ont des difficultés rendant malaisée leur scolarisation dans une classe ordinaire, sans pour autant nécessiter une prise en charge globale dans un établissement spécialisé. On compte 910 UPI (France métropolitaine et DOM). La mise en œuvre de la loi du 12 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a entraîné l'ouverture d'une centaine d'UPI supplémentaires et une augmentation de 30 % des élèves qui y sont accueillis. Plus de 75 % des UPI recensées (1) accueillent des élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives [2].

La part des garçons est d'environ 60 % en SEGPA et en UPI et de 70 % en EREA [2][3][4].

Définitions

■ **Enseignements adaptés du second degré.** Dispensés dans des établissements adaptés (SEGPA, EREA) du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ils peuvent être également assurés par des établissements sous tutelle du ministère chargé de la santé.

■ **Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).** Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les enfants relevant du handicap "déficience intellectuelle légère" qui y étaient scolarisés lors de leur création font maintenant l'objet de la politique d'intégration scolaire.

■ **Établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).** Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré. 72 EREA sur 80 accueillent des élèves de même profil que ceux des SEGPA ; 5 EREA scolarisent de jeunes handicapés moteurs et 3 EREA des jeunes présentant des déficiences visuelles. L'enseignement dispensé en EREA couvre l'ensemble du second degré ; il consiste principalement en un enseignement professionnel adapté ou non.

■ **Unités pédagogiques d'intégration (UPI).** Les UPI ont été créées dans certains collèges par la circulaire n° 95-125 du 17 mai 1995, abrogée par la circulaire n° 2001-035 du 21 février 2001. Cette dernière a confirmé le principe de la création de dispositifs collectifs d'intégration scolaire et, d'une part, a étendu le principe de leur création au bénéfice d'élèves présentant des déficiences sensorielles ou motrices, d'autre part a encouragé leur création non seulement en collège mais également en lycée.

→ Pour en savoir plus

Publications

– Notes d'Information 00.44, 03.11.

– "La scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap", Données sociales 2002-2003, INSEE.

Sources : Système d'information SCOLARITÉ, enquête "Les élèves handicapés intégrés dans le second degré au cours de l'année scolaire 2005-2006". (1) Enquête DGESCO-DGAS.

[1] Évolution des effectifs des enseignements adaptés du second degré (1) (France métropolitaine + DOM)

	1975	1980	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
	1976	1981	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
SEGPA											
Public	86 370	114 923	108 696	108 786	108 682	107 279	106 098	104 394	102 451	101 321	99 623
Privé			3 426	3 583	3 594	3 738	3 813	3 910	3 903	4 002	4 045
Total SEGPA	86 370	114 923	112 122	112 369	112 276	111 017	109 911	108 304	106 354	105 323	103 668
EREA (2)	9 629	11 612	11 947	11 736	11 526	11 142	10 952	10 669	10 746	10 926	10 798
Total	95 999	126 535	124 069	124 105	123 802	122 159	120 863	118 973	117 100	116 249	114 466

(1) Établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

(2) Hors élèves scolarisés en BTS (40 en 2005).

[2] Répartition des élèves des UPI par établissement et par sexe en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)

	Collèges			LP			LEGT			Ensemble
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	
Public	2 609	3 868	6 477	93	169	262	107	127	234	6 973
Privé	268	317	585	14	20	34	86	87	173	792
Total	2 877	4 185	7 062	107	189	296	193	214	407	7 765

[3] Répartition des élèves de SEGPA par secteur et par sexe en 2005-2006 (France métropolitaine + DOM)

	Public			Privé			Public + Privé		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Formation générale	37 914	60 038	97 952	1 564	2 460	4 024	39 478	62 498	101 976
Sixième	8 021	12 479	20 500	366	579	945	8 387	13 058	21 445
Cinquième	9 454	15 203	24 657	436	640	1 076	9 890	15 843	25 733
Quatrième	10 170	16 436	26 606	405	648	1 053	10 575	17 084	27 659
Troisième	10 269	15 920	26 189	357	593	950	10 626	16 513	27 139
Formation professionnelle	848	823	1 671	12	9	21	860	832	1 692
Première année CAP 2 ans	347	391	738	6	6	12	353	397	750
Seconde année CAP 2 ans	501	432	933	6	3	9	507	435	942
Total	38 762	60 861	99 623	1 576	2 469	4 045	40 338	63 330	103 668

[4] Répartition des élèves des EREA par cycle et par sexe en 2005-2006 (1) (France métropolitaine)

	Filles	Garçons	Total
Premier cycle	331	697	1 028
Second cycle général et technologique	61	94	155
Second cycle professionnel	1 281	2 458	3 739
Enseignement adapté :	1 650	4 226	5 876
premier cycle adapté	1 235	3 179	4 414
formation professionnelle adaptée	415	1 047	1 462
BTS	11	29	40
Total (1)	3 334	7 504	10 838

(1) Les EREA relèvent tous du secteur public et n'existent qu'en France métropolitaine.